



31 décembre 2002

Circulaire du Secrétaire général**Nouvelle nomenclature applicable au personnel de l'Organisation des Nations Unies**

1. Comme je l'ai souligné dans mon rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), le succès de notre organisation dépend de la contribution de tout son personnel. La nomenclature actuelle, qui distingue entre les agents des services généraux et des catégories apparentées et les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, est obsolète et établit des divisions entre les fonctionnaires qui n'ont pas lieu d'être. À compter du 1er janvier 2003, tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront désignés par l'expression « les fonctionnaires internationaux ».
2. Ce changement de nomenclature participe des efforts tendant à instaurer une nouvelle culture d'entreprise au sein de l'Organisation, où la contribution de chacun, à tous les niveaux, à titre individuel ou au sein d'une équipe, est appréciée et respectée. J'encourage tous les fonctionnaires à utiliser dès à présent la nouvelle nomenclature et compte sur les supérieurs hiérarchiques pour montrer l'exemple.
3. Le changement de nomenclature ne modifie en rien le mode de calcul des traitements et indemnités. Les conditions d'emploi sont établies dans le cadre du régime commun et approuvées par l'Assemblée générale. La rémunération des administrateurs recrutés sur le plan international continuera de reposer sur le principe Noblemaire, tandis que celle des agents des services généraux et des catégories apparentées recrutés sur le plan local sera toujours régie par le principe Flemming. Les indemnités d'expatriation continueront d'être versées au personnel expatrié recruté sur le plan international. L'obligation d'avoir réussi un concours des Nations Unies pour être affecté à certains postes est maintenue.
4. Je suis convaincu que la nouvelle nomenclature, qui contribuera à créer un environnement de travail plus propice à la participation, au respect mutuel et à l'esprit d'équipe, aidera l'Organisation à atteindre les buts énoncés dans la Charte et les objectifs fixés par les États Membres.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi A. Annan

